

mercredi, 14 décembre 2022

PAR COURRIEL



Objet : Accusé réception et Réponse à la demande d'accès à l'information

Parc des Champs-de-Bataille Québec (Québec) G1R 5H3 418 643-2150 1866 220-2150 mnbaq.org

Nous répondons à votre demande d'accès à l'information reçue par courrier électronique le 7 décembre 2022: Dans le cadre de ses activités, le Sommet socio-économique pour le développement des jeunes des communautés noires (SdesJ) collecte des données sur la représentativité des personnes noires au sein des unités des ressources humaines des organismes publics. Nous référant à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels nous vous saurions gré de remplir le tableau en pièce-jointe.

Nous avons procédé à l'examen de votre demande.

Vous trouverez le tableau intitulé *Tableau de collecte des données sur la représentativité des membres des communautés noires au sein des institutions et organismes publics* rempli à la page 2 de la présente décision.

En terminant, veuillez noter que la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès* aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) vous informe de certains recours, notamment sur la révision possible de la présente réponse à votre demande dans les 30 jours.

Veuillez agréer, , mes plus cordiales salutations.

Le responsable de l'accès à l'information, M^e Marc Lajoie, LL.B., LL.M. Secrétaire général et conseiller juridique

Musée national des beaux-arts du Québec

Québec 22

<u>Tableau de collecte de données sur la représentativité des membres des communautés noires au sein des institutions et organismes publics</u>

Groupes d'effectif	Total	Minorités visibles	Noir.e.s
Organisation (toutes directions confondues)	177	6	Nous n'avons pas accès à ce niveau d'information pour l'auto- identification.
Direction des ressources humaines	4	0	0
Cadres de la Direction des ressources humaines	1	0	0
Professionnels de la Direction des ressources humaines	2	0	0
Autres employés de la Direction des ressources humaines	1	0	0

GLOSSAIRE:

Organisation (toutes directions confondues): L'ensemble de tous les employés de votre organisme.

Direction des ressources humaines : L'unité au sein de votre organisme qui est responsable de la gestion du personnel.

Cadres de la Direction des ressources humaines : L'ensemble des employés de votre organisme qui prennent les décisions au sein de l'unité des ressources humaines.

Professionnels de la Direction des ressources humaines : L'ensemble des employés due l'unité des ressources humaines ayant une formation dans les domaines liés aux ressources humaines.

Autres employés de la Direction des ressources humaines : Tout autre employé faisant partie de l'unité des ressources humaines.